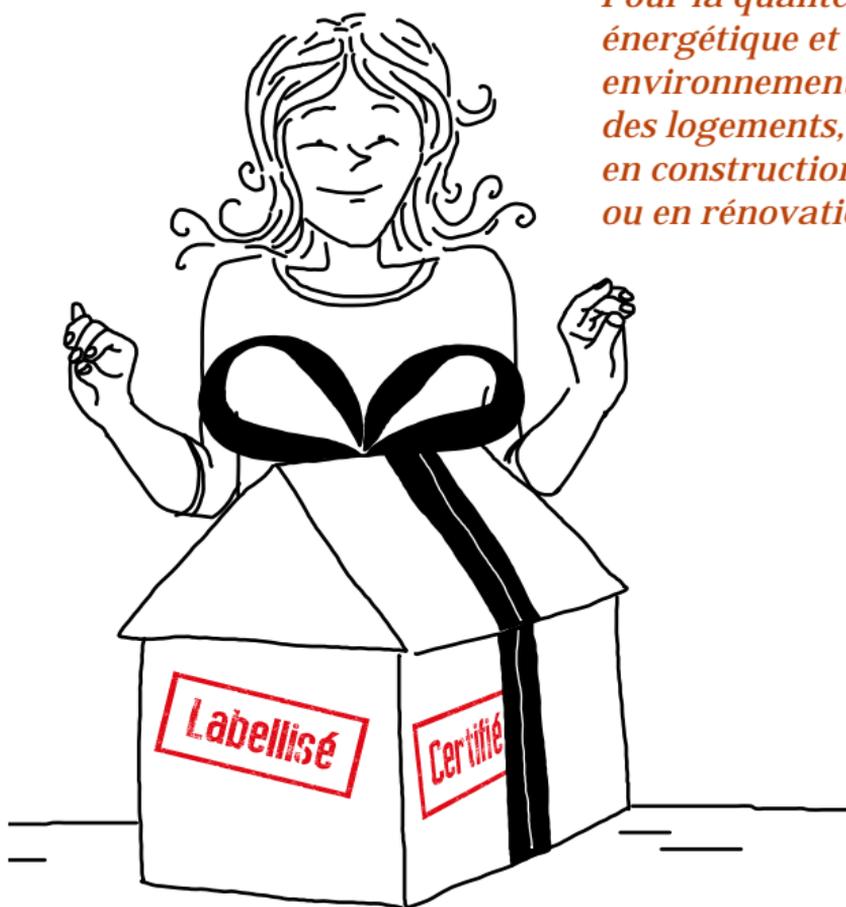


Les certifications et labels pour les logements

*Pour la qualité
énergétique et
environnementale
des logements,
en construction
ou en rénovation*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Édition : mai 2014

**J'éco-rénove
J'économise**

renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240

- **Un enjeu majeur, des objectifs ambitieux** 3
- **Les signes de qualité, que disent-ils?** 4
 - Pourquoi certifier un bâtiment? ...5
 - Des marques de qualité pour les bâtiments5
 - La réglementation, de plus en plus ambitieuse 8
- **Certifications, labels... revue de détail** 10
 - Des certifications et labels pour la qualité de la construction10
 - Des labels qui apportent plus de performance énergétique11
 - L'intégration de la qualité environnementale13
 - Construire avec des matériaux biosourcés15
 - Et chez nos voisins européens? ...15
 - Des aides financières pour soutenir vos investissements17
 - Des professionnels qualifiés pour réaliser vos travaux17
- **Pour aller plus loin** 18
- **L'ADEME** 20

Accréditation
reconnaissance par le COFRAC de la compétence d'un organisme à délivrer des signes de qualité.

Certification de bâtiment
signe de qualité justifiant une performance souvent supérieure à la réglementation, délivré par un organisme tiers et indépendant dans un domaine donné (traitant de sujets tels que performances énergétiques, environnementales..).

Énergie primaire
énergie présente dans la nature sans transformation. Si elle n'est pas utilisable directement, elle doit être transformée en une source d'énergie pouvant être consommée.

Énergie utile
énergie délivrée, après une éventuelle transformation, et utilisée par l'utilisateur final.

Habitat individuel groupé
ensemble de maisons individuelles réalisées au sein d'une même opération.

Habitat individuel diffus ou isolé
opération isolée de construction.

Un enjeu majeur, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Rendre nos logements plus performants sur les plans énergétique et environnemental est un enjeu important et un objectif réaliste: les techniques et les matériaux existent pour construire ou rénover nos habitats afin qu'ils deviennent plus sobres en énergie, moins dépendants d'énergies fossiles, plus respectueux de notre environnement et de notre santé.

Avec les **certifications** et les **labels**, les particuliers disposent de garanties pour un logement de qualité, confortable, sain et économe. Ces **signes de qualité** permettent à chacun, particulier, constructeur... de cibler le résultat qu'il veut atteindre, d'être guidé pour y parvenir et de vérifier la performance globale du logement. L'avantage d'une certification de logement est qu'elle permet de garantir une construction ou une rénovation de qualité voire de justifier de sa valeur à la revente ou à la location.

Bien identifier ce que recouvrent ces labels et certifications nécessite quelques éclaircissements. Ce guide vous aidera à vous y retrouver et à choisir le signe de qualité qui vous convient, pour construire, pour rénover ou pour acheter un logement.



Guide de l'ADEME «**Réussir une rénovation performante**», guide du Ministère du développement durable «**Construction d'une maison individuelle**»

Attention ! Ce guide ne présente pas les certifications et les labels pour les bâtiments tertiaires.

Les signes de qualité, **QUE DISENT-ILS?**

Vous allez faire construire, vous allez rénover un logement. Votre objectif est qu'il soit confortable, performant, économe, sain et qu'il minimise ses impacts sur l'environnement. Depuis quelques années, différentes « qualifications », « labels » ou « certifications » vous sont proposés dans le domaine du bâtiment. Ils concernent toutes les facettes des activités et des produits du bâtiment et tout d'abord **ceux qui font l'objet de ce guide - la qualité énergétique et environnementale des bâtiments -**, mais aussi les produits de construction, les intervenants et les services.



Guides de l'ADEME « **Quels matériaux pour construire et rénover** », « **Choisir un professionnel qualifié RGE** »

Que signifient toutes ces « marques », dans le domaine qui nous intéresse ici ? Quelle caution vous offrent-elles ? Vous assurent-elles vraiment que votre futur logement répondra à vos attentes ? Un petit décryptage s'impose pour **mieux comprendre leur intérêt... et leurs limites.**



Maison BBC à Magny les Hameaux (78).

Pourquoi certifier un bâtiment ?

Des dispositifs ont été mis en place depuis la fin des années 70 pour avoir l'assurance d'un niveau de garantie des qualités techniques, de sécurité et de performances. Faire certifier et labelliser un logement présente des avantages :

le particulier est aidé pour **formuler ses besoins et ses choix** en vue de les hiérarchiser. Il profite ainsi d'un logement plus performant qu'il pourra mieux valoriser,

les **professionnels sont guidés** et parfois accompagnés lors de la conception et de la construction du bâtiment,

la profession dispose d'**objectifs communs de qualité** des constructions qui permettent de faire progresser les techniques et les pratiques,

la **qualité de l'ouvrage est reconnue** ce qui peut permettre de bénéficier d'avantages financiers,

le **bien est valorisé** lors d'une éventuelle revente.

Enfin, les logements issus d'une telle démarche sont **économiques en énergie** : c'est un atout important dans un contexte d'augmentation du prix des énergies.

Il faut être conscient qu'une certification peut conduire à devoir entreprendre des démarches ou présenter un surcoût initial. Ce surcoût est toutefois largement compensé par les économies réalisées au cours des années.

Des marques de qualité pour les bâtiments

Vous êtes décidé à faire labelliser votre logement ? Un petit décryptage des signes de qualité s'impose, car leur multiplicité crée une certaine **confusion pour le particulier** qui s'y retrouve difficilement.

• **Bien identifier les caractéristiques mises en avant**

Les signes de qualité peuvent porter de façon générale sur la **qualité de la construction** (pour le **neuf** ou la **rénovation**, voir le rappel de ces signes page 9). Ceux qui font plus spécifiquement l'objet de ce guide portent sur :

les **performances énergétiques** des bâtiments (voir page 11 et 12), ses **qualités environnementales** (voir pages 13 à 15).

• Connaître et comprendre les différents types de signes

Un signe de qualité pour un bâtiment, c'est une certification, un label... qui **s'appuie dans le meilleur des cas sur des engagements qui font l'objet de contrôles** par une **instance indépendante**. Pour obtenir la confiance du public, il est nécessaire que ces signes de qualité soient **fiables** et respectent ce à quoi ils s'engagent.

Des valeurs sûres, les certifications et les labels encadrés par les pouvoirs publics

Qu'est-ce que c'est ?

Les **certifications** sont fondées sur des **référentiels** qui s'appuient sur les travaux d'instances associatives ou privées et portées par un organisme officiel et indépendant. Certaines certifications ont une reconnaissance des pouvoirs publics puisqu'elles conditionnent l'octroi de certaines aides publiques. Les **labels encadrés par les pouvoirs publics** sont fondés sur des **textes réglementaires** et délivrés dans le cadre d'une **certification du bâtiment**. Ils peuvent être utilisés pour attribuer des aides publiques, des avantages fiscaux...

Quelles garanties offrent ces signes de qualité ?

La certification d'un bâtiment prouve, sous le contrôle d'un organisme certificateur, qu'il est **conforme à un document de référence, le référentiel de certification, fondé sur une norme**. C'est une **démarche volontaire encadrée par la loi***.

** Son cadre juridique est le code de la consommation (articles L115-27 et suivants, R115-1 et suivants). L'organisme certificateur doit être accrédité par le COFRAC (voir p. 7).*

Des fondamentaux: normes et référentiels

Une **norme** est un ensemble de règles et de caractéristiques techniques publié par un organisme officiel de normalisation (l'AFNOR en France).

Un **référentiel de certification** est un document technique officiel qui définit les caractéristiques que doit présenter un ouvrage, un produit ou un service et les moyens de contrôler la conformité de ces caractéristiques.

Les certificateurs **évaluent les projets** et **contrôlent**, a minima par échantillonnage, les bâtiments qu'ils certifient, en vérifiant leurs caractéristiques.

Qui sont les organismes certificateurs de logements ?

En France, la certification de bâtiments est assurée par les organismes suivants, accrédités par le COFRAC et ayant signé une convention avec les pouvoirs publics :

- **Cerqual** pour les logements neufs, individuels groupés ou collectifs, les logements rénovés ou réhabilités individuels groupés ou collectifs et les logements en exploitation dans des habitations certifiés,

- **Céquami** pour les maisons neuves ou rénovées ;
- **Promotelec Services**, pour les logements neufs ou rénovés, individuels ou collectifs ;

Le **COFRAC** (Comité français d'accréditation) octroie à ces organismes, qui se soumettent à ses contrôles, une accréditation qui reconnaît leur objectivité et leur aptitude à délivrer des signes de qualité.



Sur internet: www.cofrac.fr

Une certification permet de reconnaître un logement dont les qualités, en particulier les « plus » par rapport à la réglementation en vigueur, sont **avérés** et **vérifiés**. Il est à noter que les référentiels de certification **évoluent** avec la réglementation.



Les nouvelles constructions ont fortement diminué leurs besoins d'énergie.

À quels contrôles sont-ils soumis?

Pour confirmer la fiabilité d'un signe de qualité, il est indispensable d'effectuer des **contrôles** pour vérifier que les bâtiments respectent les engagements pris dans les cahiers des charges.

Les contrôles sont prévus pour les bâtiments pour lesquels il est fait une demande de certification. Le bâtiment fait l'objet de **vérifications** (audits sur site ou sur dossier, échantillonnés sur un nombre conséquent de logements) au cours de la construction ou au moment de la réception de l'ouvrage.

L'**attribution d'un label réglementaire** est subordonnée à la réalisation :

d'une vérification en cours ou en fin de projet de la **validité de l'étude thermique** définissant le projet,

dans certains cas, d'une **mesure de perméabilité à l'air** du bâtiment,

d'un **contrôle** en fin de chantier de la **conformité des travaux**.

Des labels privés

Les **labels privés** sont généralement fondés sur un engagement (déclaration, charte...) à respecter des critères définis.

Ces labels attestent qu'un produit (un logement en l'occurrence) **possède les qualités décrites dans un référentiel**. Tout comme la demande d'un label public, celle d'un label privé est une démarche volontaire. Un **contrôle** du respect du référentiel peut être réalisé par un organisme indépendant (non encadré par les pouvoirs publics, mais dont certains sont accrédités par le COFRAC), **mais ce n'est pas toujours le cas**.

On peut citer par exemple **effinergie+**, **BEPOS effinergie 2013**, **Bâtiment basse consommation Prioriterre RT 2012** (ou, en provenance d'autres pays, **Minergie** ou **Passiv'haus**)...

La réglementation, de plus en plus ambitieuse

Dans le neuf

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique, la **RT 2012**, impose à tous les bâtiments d'habitation neufs des objectifs de résultats avec notamment une **consommation conventionnelle maximale** générique en énergie primaire de **50 kWh_{ep} / (m².an)** (aux coefficients de modulation près), proche

du niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), qui a préfiguré les exigences de la RT 2012. **De fait, cette nouvelle réglementation fait disparaître le label BBC effinergie dans le neuf.**

Pour 2020, la loi prévoit une réglementation thermique exigeant que tous les bâtiments neufs **consomment** en moyenne sur l'année **moins d'énergie qu'ils n'en produisent, notamment grâce au recours aux énergies renouvelables**. Ces bâtiments, dits à **énergie positive** ne disposent pas encore de certification officielle pour les distinguer (voir p. 12).

Dans l'existant

Des opérations de rénovation peuvent bénéficier de signes de qualité (HPE Rénovation et BBC effinergie Rénovation, voir p. 11). La RTEx (RT dans l'existant) définit depuis 2007 :

une **performance minimale de l'ensemble du bâtiment** en cas de rénovation lourde (RT globale),

une **performance minimale des éléments** remplacés ou installés (RT élément) pour les autres rénovations.



Une rénovation énergétique de qualité assortie de l'obtention d'un signe de qualité témoigne du niveau de performance énergétique obtenu.



Guides de l'ADEME «**Rénover en copropriété**»,
«**Réussir une rénovation performante**»

Sur internet :

[www.rt-batiment.fr/batiments-existants/
rt-existant-dispositif-general/presentation-
generale-dispositif.html](http://www.rt-batiment.fr/batiments-existants/rt-existant-dispositif-general/presentation-generale-dispositif.html)

Certifications, labels... REVUE DE DÉTAIL

Il n'est pas facile de reconnaître et de s'y retrouver dans les signes de qualité pour le logement : certains sont consacrés aux logements rénovés, d'autres au neuf ; certains concernent les maisons individuelles, d'autres le collectif ; certains ont pour priorité la qualité de la construction du bâtiment, d'autres sa performance énergétique, d'autres encore l'intégration de préoccupations environnementales. Petite revue de détail...

Des certifications et labels pour la qualité de la construction

Une première catégorie d'exigences, citée ici pour mémoire, regroupe les signes concernant la **qualité de la construction**. Ces signes de qualité **ne s'engagent pas dans une démarche quantifiée de dépassement des exigences des réglementations thermiques en vigueur** (RT 2012, RT dans l'existant), ni sur une **démarche environnementale globale et multicritère**.

Par ailleurs, leurs engagements peuvent porter sur la qualité de l'organisation du professionnel et des services clients, la qualité technique de la maison, de l'isolation, de la ventilation, sur l'évaluation des confort acoustique et thermique, la sécurité incendie... **Les exigences de qualité de chaque référentiel différent d'un signe à l'autre** et il faut les lire avec soin pour apprécier pleinement ce sur quoi s'engage le constructeur proposant le signe de qualité.

Pour les **logements neufs**, on citera NF Maison Individuelle (pour les maisons individuelles isolées), NF Logement (pour le collectif ou l'individuel groupé), Qualitel (pour le collectif ou l'individuel groupé) et Label Promotelec Performance (pour l'individuel ou le collectif).

En **rénovation**, on citera NF Maison Rénovée (pour les maisons individuelles), Patrimoine Habitat (pour le collectif ou l'individuel groupé), Patrimoine Copropriété (pour les copropriétés), Label Promotelec Rénovation Énergétique (pour l'individuel ou le collectif de plus de 5 ans).

Des labels qui apportent plus de performance énergétique

Certains labels vous garantissent qu'un logement qui en est porteur atteint un certain niveau de performance énergétique, et notamment une consommation énergétique inférieure à une « consommation conventionnelle en énergie primaire » pour les usages réglementaires (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires électriques).



Logements collectifs BBC à Besançon (25).

• Un label à deux niveaux pour la rénovation

En **rénovation**, vous pouvez **associer aux marques de certification** citées page précédente une option qui vous garantira un logement énergétiquement plus performant.

Le label de performance énergétique en rénovation comprend 2 niveaux, HPE rénovation et BBC effinergie Rénovation, les performances exigées étant modulées selon les zones géographiques et l'altitude. Le label est délivré par un organisme qui a passé une convention avec l'État.

Déclinaison du label « HPE rénovation » en rénovation

NIVEAU	DÉLIVRÉ PAR...
HPE Rénovation* Cep*** ≤ 150 kWhep / (m².an)	CÉQUAMI CERQUAL
BBC effinergie Rénovation* (bâtiment basse consommation) et effinergie Rénovation** Cep*** ≤ 80 kWhep / (m².an)	PROMOTELEC SERVICES

* labels s'appliquant aux bâtiments achevés **après** le 1^{er} janvier 1948

** label s'appliquant aux bâtiments achevés **avant** le 1^{er} janvier 1948

*** Cep: consommation conventionnelle en énergie primaire

• Des labels pour le neuf

Vous pouvez encore trouver le **label BBC effinergie** pour des logements en construction, si leur permis de construire date **d'avant janvier 2013**.

NIVEAU	DÉLIVRÉ PAR...
BBC effinergie (bâtiment basse consommation) $C_{ep} \leq 50$ kWh _{ep} /(m ² .an)	CÉQUAMI CERQUAL PROMOTELEC SERVICES

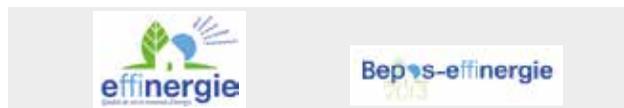
Pour en savoir plus

Sur internet: www.observatoirebbc.org

Deux nouveaux labels privés, non réglementaires (c'est à dire non encadrés par les pouvoirs publics) apparaissent pour les bâtiments neufs, appliqués à l'initiative du maître d'ouvrage:

effinergie + est déjà disponible. Il s'appuie sur la RT2012 tout en étant plus exigeant,

BEPOS effinergie 2013 est un label expérimental destiné aux bâtiments à énergie positive, fondé sur effinergie + et la RT2012.



Déclinaison des labels effinergie + et BEPOS effinergie 2013

NIVEAU	DÉLIVRÉ PAR...*
effinergie + $C_{max} \leq 40$ kWh _{ep} /(m ² .an) pour les maisons individuelles, 45 kWh _{ep} /(m ² .an) en collectif, modulée selon la localisation, l'altitude, l'organisation du bâti...	CÉQUAMI CERQUAL

EXIGENCES	DÉLIVRÉ PAR...*
BEPOS effinergie 2013 Exigences effinergie +, avec en plus: • bilan en énergie primaire non renouvelable (Bepnr) du bâtiment inférieur à l'écart accepté à l'énergie positive (somme de la consommation de référence Effinergie + pour les usages réglementés et de la consommation de référence pour les usages non réglementés, à laquelle on soustrait une production de référence correspondant au potentiel de production en EnR du projet). • évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité du projet.	CÉQUAMI CERQUAL

* L'organisme certificateur Prestaterre (accrédité COFRAC mais n'ayant pas de convention avec l'État) délivre les labels effinergie + et BEPOS effinergie 2013.

L'intégration de la qualité environnementale

Vous recherchez la garantie d'une **qualité environnementale** plus exigeante que celle offerte par la réglementation ou mise en œuvre habituellement? Pour vous donner satisfaction, il existe des **démarches environnementales**.

• Des démarches exigeantes et globales

Ce sont des démarches **globales** et **multicritères** qui considèrent le bâtiment dans son ensemble, dans sa relation avec son environnement et ses utilisateurs, depuis sa conception jusqu'à sa déconstruction.

Elles sont pour l'essentiel fondées sur les principes portés par l'association HQE (Haute Qualité Environnementale). Ces principes portent notamment sur le **management de projet** (ou conduite d'opération) indispensable à la **qualité globale** de votre logement.



La Haute Qualité Environnementale en 14 cibles

Éco - Construction

1. relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
2. choix intégré des procédés et produits de construction
3. chantier à faibles nuisances

Éco - Gestion

4. gestion de l'énergie
5. gestion de l'eau
6. gestion des déchets d'activité

7. gestion de l'entretien et de la maintenance

Confort

8. confort hygrothermique
9. confort acoustique
10. confort visuel
11. confort olfactif

Santé

12. qualité sanitaire des espaces
13. qualité sanitaire de l'air
14. qualité sanitaire de l'eau

Le label privé pour les bâtiments neufs **Bâtiment basse consommation Prioriterre RT 2012**, délivré par Prestaterre (organisme certificateur accrédité par le COFRAC mais qui n'a pas passé de convention avec l'État), définit, dans l'esprit des « cibles HQE », 7 pôles d'exigences environnementales dont la prise en compte permet de réduire l'impact global du bâtiment sur son environnement.

Des référentiels nationaux

TYPE DE LOGEMENT	CERTIFIÉ PAR...	EXIGENCES DE QUALITÉ DU RÉFÉRENTIEL
------------------	-----------------	-------------------------------------

Dans le neuf

HABITAT ET ENVIRONNEMENT 		
Collectif ou individuel groupé	CERQUAL	Prise en compte de l'environnement dans l'organisation du projet, chantier propre, économies d'énergie, choix des matériaux, gestion de l'eau, confort et santé, information sur les « gestes verts ».

En rénovation

PATRIMOINE HABITAT & ENVIRONNEMENT 		
Collectif et individuel groupé de plus de 10 ans	CERQUAL	Organisation du projet, chantier propre, « gestes verts », sécurité incendie, qualité sanitaire, accessibilité et qualité d'usage, équipements et confort des parties communes, façades et toitures, équipements techniques des logements, performance énergétique, confort acoustique.
PATRIMOINE COPROPRIÉTÉ & ENVIRONNEMENT 		
Copropriété	CERQUAL	Performance énergétique, accessibilité, qualité sanitaire, sécurité incendie, qualité de l'enveloppe, équipements et confort des parties communes, confort acoustique.

Dans le neuf et en rénovation

NF HQE   		
Collectif et individuel groupé ou non	CÉQUAMI (individuel en secteur diffus) CERQUAL (collectif et individuel groupé) avec l'autorisation de l'AFNOR et de l'association HQE	I. Mise en œuvre du système de management environnemental. II. Qualité des services clients. III. Prise en compte des 14 cibles de HQE™ (voir page 13).

Construire avec des matériaux biosourcés

Il existe maintenant un **label « bâtiment biosourcé »***, attribué aux constructions (en particulier maisons individuelles et habitat collectif) incorporant un minimum de matière biosourcée, c'est à dire issue de la biomasse végétale (bois, paille...) ou animale (laine, plume...). Il comporte trois niveaux, selon la quantité de matière biosourcée incorporée au bâtiment.

Les trois niveaux du label

TYPE DE LOGEMENT	Taux d'incorporation de matière biosourcée du label (en kg/m ² de surface de plancher)		
	niveau 1	niveau 2	niveau 3
maison individuelle	42	63	84
collectif	18	24	36

Ce label est délivré uniquement aux bâtiments certifiés pour leur performance énergétique (voir p. 11) ou leur qualité environnementale globale (voir p. 13), et composés de matériaux présentant un classement A ou A+ sur l'étiquette « COV ».

* arrêté du 19 décembre 2012 (JORF du 23/12/12).

Et chez nos voisins européens ?

Deux labels de performance énergétique pour les logements sont parfois utilisés en France : **Passiv'Haus** en provenance d'Allemagne et **Minergie**, d'origine suisse. Ce sont des **labels privés**. Leurs caractéristiques sont résumées dans le tableau de la page suivante.

Ces marques de **qualité énergétique** des bâtiments sont conçues **en fonction des caractéristiques climatiques, des réglementations et des techniques propres à leur pays d'origine**. Ainsi, les références de calcul diffèrent avec celles retenues en France : surfaces bâties (surface « habitable », « utile », « hors oeuvres nettes »...), données climatiques (estivales en particulier), impacts liés à la structure de production de l'électricité, notamment, et peut-être surtout, nombre d'usages de l'énergie (voir p. 16-17). Les exigences (consommations en énergie primaire) concernent :

3 usages (chauffage, eau chaude et ventilation) pour Minergie, exigences non modulées en fonction de la région ou de l'altitude.

5 usages (chauffage, eau chaude, refroidissement, éclairage, auxiliaires [de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude, de ventilation]) pour le label HPE (donc BBC Effinergie), exigences modulées en fonction de la région et de l'altitude.

6 usages pour Passiv'haus (les mêmes que pour HPE, plus électroménager, TV/vidéo, informatique...), exigences non modulées en fonction de la région ou de l'altitude.

Il faut avoir conscience de ces différences quand on utilise ces marques et surtout du fait qu'elles **ne permettent pas d'obtenir des aides de l'État**.

Labels de performance énergétique pour le neuf et la rénovation

DÉLIVRÉ PAR...	CARACTÉRISTIQUES
PASSIV'HAUS 	
La Maison Passive www.lamaisonpassive.fr	Niveaux de performance énergétique chauffage : 15 kWh/(m ² .an) (calculé sur l'énergie utile) ensemble (chauffage, eau chaude, refroidissement, éclairage, ventilation, électroménager) : 120 kWh/(m ² .an) (calculé sur l'énergie primaire) Exigences : emploi d'énergies renouvelables, triple vitrage, classe A pour l'électroménager; ventilation mécanique, contrôle de l'étanchéité à l'air
MINERGIE 	
Prestaterre www.minergie.fr www.prestaterre.eu	Niveaux énergétiques calculés sur l'énergie primaire
MINERGIE STANDARD	
	Niveaux de performance énergétique 38 kWh/(m ² .an) (neuf) ; 60 kWh/(m ² .an) (rénovation) Exigences : ventilation mécanique Recommandations : électroménager classe A, contrôle de l'étanchéité à l'air
MINERGIE-P	
	Niveau de performance énergétique chauffage : 15 kWh/(m ² .an) (neuf) chauffage + ECS + ventilation : 30 kWh/(m ² .an) (neuf et rénovation) Exigences : ventilation mécanique, contrôle de l'étanchéité à l'air Recommandations : énergies renouvelables, triple vitrage, électroménager classe A
MINERGIE-ECO	
	Niveaux de performance énergétique 38 kWh/(m ² .an) (neuf) ; 60 kWh/(m ² .an) (rénovation) Exigences : emploi d'«éco-matériaux», ventilation mécanique Recommandations : contrôle de l'étanchéité à l'air

Des aides financières pour soutenir vos investissements

Des aides financières peuvent vous aider dans votre projet. Il s'agit :

du **crédit d'impôt développement durable**,

de l'**éco-prêt à taux zéro**,

de la **Prime rénovation énergétique de 1 350 €**.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le Point rénovation info service le plus proche de chez vous ou consulter le guide ou le site internet de l'ADEME :



www.renovation-info-service.gouv.fr;

tel **0 810 140 240** (prix appel local depuis un poste fixe)

Guide de l'ADEME « **Aides financières** »

Sur internet :

www.ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet

Des professionnels qualifiés pour réaliser vos travaux

Si vous envisagez d'améliorer la qualité énergétique de votre logement, ou d'installer des équipements utilisant les énergies renouvelables, la qualité de réalisation des travaux est primordiale pour obtenir un résultat performant.

RGE

La mention **Reconnu Garant de l'Environnement** (RGE) vous permet d'identifier des professionnels reconnus pour leur compétence dans ces domaines.

À compter du 1^{er} juillet 2014 pour l'éco-prêt à taux zéro et du 1^{er} janvier 2015 pour le crédit d'impôt développement durable, seuls les travaux effectués par des professionnels RGE peuvent donner accès à ces aides financières.



Guide de l'ADEME « **Choisir un professionnel RGE** »

Pour aller plus loin

S'informer de ce qui existe en région

Des référentiels régionaux

Certains groupes ou réseaux de professionnels qui souhaitent intégrer l'environnement dans le bâtiment existent en région.

Ils mettent au point des démarches adaptées aux enjeux locaux ou développent des thématiques non couvertes par les certifications nationales existantes. Des aides financières locales accompagnent parfois ces démarches. **Rapprochez vous du Point rénovation info service le plus proche de chez vous.**



Sur internet:

www.renovation-info-service.gouv.fr

ou en appelant le **0 810 140 240**

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Des exemples de programmes d'accompagnement régionaux

Ce sont des dispositifs d'encouragement et non des labels, qui répondent à des objectifs de qualité et peuvent vous soutenir pour mener à bien un projet de rénovation ou de construction certifié. **Renseignez-vous auprès des Points rénovation info service pour savoir s'il en existe dans votre région.**

À titre d'exemple, on peut citer:

En Franche-Comté, Effilogis (www.ffmpeg.fr). Ce programme vise à diviser par 4 les consommations énergétiques des logements existants. Il propose différentes aides pour y parvenir: conseils, audit énergétique, accompagnement des travaux de rénovation BBC effinergie.

En Alsace, Energievie Info (www.energievie.info). Ce programme met à disposition des informations fiables et des conseils adaptés pour mener une construction ou une rénovation de qualité, par le biais de son site internet.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Bâtiments Durables Méditerranéens (www.polebdm.eu). Cette démarche s'attache à développer la construction et la réhabilitation durables, en prenant en compte les spécificités climatiques méditerranéennes.



En Lorraine, le Contrat Climat Énergie (www.eie-lorraine.fr/contrat-climat-energie-le-plus-sur-chemin-vers-les-economies-denergie/#more-2129). Ce dispositif accompagne les particuliers dans la réalisation de leur rénovation BBC effinergie.

...

Consulter les guides pratiques de l'ADEME...

Ils sont disponibles sur www.ecocitoyens.ademe.fr, rubrique «guides pratiques».

Des sites d'information sur la réglementation thermique

www.rt-batiment.fr

www.territoires.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

Les sites des labels de qualité et des organismes certificateurs

www.qualite-logement.org

www.promotelec-services.com

www.cequami.fr

www.marque-nf.com

www.effinergie.org

www.assohqe.org

www.prestaterre.eu

NB : l'ADEME ne produit pas de textes de loi et de décrets dans ses domaines de compétence. L'Agence ne fait qu'interpréter ces textes et les rendre plus aisément compréhensibles pour les particuliers.

CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | REDACTION Héléne Bareau

| PHOTOS A. Desir (p. 4), H. Monceau (p. 9) - MEDDE: L.Mignaux (p. 7) - ADEME (p. 11)

| ILLUSTRATIONS Camille Leplay

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, membres du **réseau rénovation info service**, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie. Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

 renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce guide vous est fourni par :

